



En novembre JE VOTE CGT la couleur de l'intérêt général

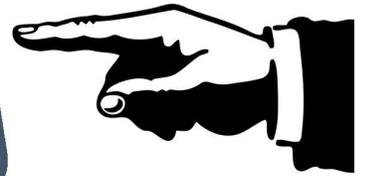
Faisons place à un vrai STATUT !



En novembre JE VOTE CGT la couleur de l'intérêt général



LOI DE NATIONALISATION 8 AVRIL 1946



Le statut, de nature réglementaire ne peut être modifié que par Décret du gouvernement.

Pour Qui ?!

Le personnel de toutes les entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité et du gaz en France.

Quel contenu ?!

Le Statut comporte des garanties collectives sur :

- La classification et la rémunération ;
- La protection sociale ;
- Les institutions représentatives du personnel et les Activités Sociales.

Pourquoi un Statut ?!

Cette loi faisait de l'électricité et du Gaz un bien commun hors de portée du capital et des spéculateurs de tous genres.

Après la sortie de la guerre la France est en ruine.

La plupart de la production électrique est insuffisante et est distribuée par une multitude d'entreprises aux conditions de travail éparpillées.

Dans une époque où il faut reconstruire le pays : une industrie électrique et gazière stable et solide est la clé.

A la sortie de la guerre les grands industriels et politiques ayant collaboré avec « l'ennemi » essaient de se faire oublier au profit d'un Front Populaire acclamé. Dans cette période inédite, Marcel Paul, sénateur communiste et ancien déporté, défend la nationalisation de l'énergie et la création du statut des IEG.

Il tire ce projet de « nos jours heureux », imaginé dès 1943 en pleine seconde guerre mondiale par plusieurs résistants dont faisait partie Jean Moulin.

Par la création du statut et des premières écoles de métiers, Marcel Paul donne aux premiers électriciens et gaziers de France, les moyens de reconstruire le pays, d'apporter l'électricité et le gaz pour la première fois dans tous les foyers partout en France et d'appliquer une tarification unique à toute la population qu'elle soit à Brest, Marseille, Lille ou Strasbourg, à Fort de France, à Cayenne (la péréquation tarifaire).

Le but ?!

- Donner l'Accès à l'électricité pour tous, sur tout le territoire national ;
- Appliquer d'une péréquation tarifaire.
Faire réaliser ce projet industriel et social avec et par les salariés.
- Permettre aux salariés de s'investir pleinement et d'adhérer à un d'un projet commun : le service public de l'énergie.

Un salarié bien considéré dans son entreprise et exerçant dans de bonnes conditions peut alors réaliser un travail de qualité.

En novembre JE VOTE CGT la couleur de l'intérêt général

